

CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE
À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DE GRAND-COURONNE ET PETIT-COURONNE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2019 – 2024



CONSERVATOIRE
Musique Danse

GRAND COURONNE - PETIT COURONNE

PRÉAMBULE

Le premier projet d'établissement du Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne avait pour objectifs de répondre aux cahiers des charges du ministère de la culture et de poser les principes de développement choisis par la direction depuis 2009 afin notamment d'obtenir le renouvellement de classement à Rayonnement Départemental par l'État dont le dossier a été déposé le 10 juillet 2015.

Le renouvellement de classement est paru par arrêté du 25 août 2016, apportant sa caution aux choix opérés à l'époque et au travail effectué depuis.

La direction et les équipes municipales des deux villes de tutelle sont identiques et l'évolution des inscriptions témoigne de l'attachement des usagers.

En 2016, date à laquelle expirait le précédent Projet d'Établissement, la situation budgétaire critique du Conservatoire et les perspectives incertaines voire pessimistes ne permettaient pas de mettre en chantier un nouveau projet.

La situation socio-économique n'est pas vraiment meilleure qu'à l'époque et n'autorise toujours pas d'envisager des mesures qui entraîneraient une augmentation du budget. Toutefois, l'aide apportée par la Métropole Rouen-Normandie, le retour d'une partie du soutien financier de l'État, les nouvelles mesures à appliquer pour les enseignements préparant aux établissements supérieurs et l'excellente réputation du Conservatoire sont des indicateurs suffisamment positifs pour envisager maintenant une stratégie concertée pour les années à venir.

Si les missions d'éducation artistique et culturelle, portées par cet établissement depuis de nombreuses années, ne figuraient encore que depuis peu dans les préconisations nationales, elles sont à présent incontournables, toujours fortement encouragées et bénéficient de financements dédiés.

Aucun indicateur ne semble justifier une quelconque modification du cap suivi aujourd'hui. Il s'agira au contraire d'affirmer plus clairement encore les axes de développement choisis, de les réinterroger en tenant compte du contexte sociétal, d'y inscrire encore plus profondément les notions de droits culturels et de développement durable par la culture. Ces critères humanistes font par ailleurs échos aux principes énoncés dans la note du 10 mai 2016 par Mme Audrey Azoulay, alors ministre de la Culture et de la Communication au sujet du réengagement financier de l'État dans les conservatoires :

« L'enseignement artistique spécialisé est une composante fondamentale de l'éducation artistique et culturelle et un endroit essentiel pour la vitalité des pratiques artistiques et culturelles de nos concitoyens. Dans la diversité des disciplines et des esthétiques, les conservatoires se doivent d'agir pour le développement d'une pratique en amateur exigeante toujours plus vivante, l'élargissement des publics et l'émergence de nombre d'artistes de demain, créateurs et interprètes. (...)

L'objectif est de souligner l'enjeu majeur pour l'enseignement artistique spécialisé, de la formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en renforçant les conditions adaptées à la pérennisation des enseignements à visée professionnelle. »

Note du ministère de la Culture et de la Communication, 10 mai 2016

SOMMAIRE

Préambule	2
Sommaire	3
Introduction : Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?	4
I - État des lieux au 1 ^{er} janvier 2018	6
II - Constats et diagnostics	9
- Évolutions depuis le précédent Projet d'Établissement	9
- Droits culturels et développement durable	10
-	
III - Orientations générales 2019-2024	12
- Axe 1 : Un projet citoyen	12
- Axe 2 : Des pratiques pédagogiques adaptées et évolutives	13
- Axe 3 : Une présence forte sur le territoire	14

Annexes

1) projet d'établissement 2011-2016	18
2) évolutions depuis la rédaction du précédent projet d'établissement	25
3) évaluation du projet d'établissement 2011-2016 (synthèse)	35
4) diagnostic du personnel et des usagers (données brutes)	37
5) note du Ministère de la culture et de la communication du 10 mai 2016 : réengagement de l'état et nouveaux critères	
6) décret n°2017-718 du 2 mai 2017	
7) déclaration de Fribourg sur les droits de la culture	

Liste des sigles

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rendait alors obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal et intercommunal ou son renouvellement :

« Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

Il constitue également un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution.

Le projet d'établissement, élaboré pour une durée déterminée (le plus souvent cinq ans) – à l'issue de laquelle un bilan est réalisé – est destiné aux partenaires et usagers de l'établissement et aux tutelles administratives et pédagogiques.

Le projet d'établissement est adopté par délibération de la collectivité responsable. »

Extraits des Schémas d'Orientation Pédagogique
de l'enseignement initial de la musique,
de la danse et de l'art dramatique - 2007

Le projet d'établissement doit donc permettre, au regard des besoins du territoire, de définir les grandes orientations concernant l'intervention du Conservatoire et de décliner les actions programmées afin d'atteindre les objectifs fixés. Il doit prioriser les actions et mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. C'est un véritable projet politique qui doit être adopté par délibération de la collectivité compétente, à savoir pour le Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne, le Syndicat Intercommunal.

Un projet d'établissement n'est pas une finalité, mais un outil de pilotage qui permet d'inscrire l'action de l'établissement dans un cadre défini, en précisant les orientations et les objectifs fixés par les collectivités en matière d'enseignement artistique.

Il relève d'une démarche participative qui, pour le premier projet d'établissement (2011-2016) s'était engagée en 2009. Aujourd'hui pour son renouvellement comme à l'époque pour sa première élaboration, le principe a été d'associer le personnel du Conservatoire, les usagers et les partenaires dans un diagnostic partagé et dans l'élaboration de préconisations pour les prochaines années.

Les axes forts d'orientations pédagogiques et artistiques définis, assumés et partagés, guideront l'ensemble des décisions à prendre pour les prochaines années. Ils s'inscriront dans la durée et seront accompagnés des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur réalisation. Pour s'assurer de leur mise en œuvre, des modalités d'évaluation devront être envisagées, qui permettront d'en mesurer la pertinence et la viabilité et, le cas échéant, de réorienter l'action en fonction d'événements nouveaux.

Le personnel du Conservatoire, l'équipe technique et administrative, les enseignants, la direction se sont largement investis et mobilisés dans cette tâche. Il leur revient à présent de faire vivre ce projet d'établissement au quotidien.

À noter : la Métropole Rouen Normandie verse aux villes de Grand-Couronne et Petit-Couronne un total de 197 206 € qui n'apparaît pas dans le budget du CRD
La région a cessé d'apporter son concours à l'achat d'instruments et ne s'est pas encore positionnée pour une éventuelle aide aux enseignements proposés aux COP et cycles 3

Les élèves

709 élèves sont inscrits en musique et en danse dont 96 élèves en CHAM élémentaires et 61 élèves en CHAM secondaires

637 sont inscrits en musique et 147 sont inscrits en danse (le total dépasse les 709 car certains élèves pratiquent à la fois la musique et la danse)

Origine géographique des élèves :

- Grand-Couronne : 376
- Petit-Couronne : 133
- Métropole Rouen Normandie hors GC et PC : 131
- Seine-Maritime hors métropole : 15
- Eure : 51
- Autres (50, 14, 95) : 3

Nombre d'élèves par cycles :

- COP : 19
- Cycle 3 : 12
- Cycle 2 : 80
- Cycle 1 : 196
- Cycle 0 : 187
- Cursus adultes, hors cursus et PP : 136
- Pratiques collectives seules : 79

Plus de **1 300 enfants et jeunes** sont touchés par les interventions en milieu scolaire (danse, éveil musical, chorale) et ne sont pas comptabilisés dans les inscrits.

À ces chiffres, il faut ajouter le nombre de spectateurs accueillis lors des **plus de 80 manifestations artistiques** proposées chaque année scolaire

Les enseignements

Disciplines enseignées :

Violon, alto, violoncelle, contrebasse

Flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone

Trompette, cor, trombone, tuba

Percussions, guitare, piano

Chant choral

Flûte à bec, traverso, luth

Guitare électrique, guitare basse, batterie, chant musiques actuelles, claviers

Danse classique, danse contemporaine, danse jazz, danse hip-hop, culture chorégraphique

Éveil musique et danse, accompagnement, formation musicale, formation musicale danseurs, formation auditive, culture musicale, MAO, ateliers de guitare d'accompagnement, ateliers de technique vocale, musique de chambre

Ensembles et orchestres :

Pour les plus jeunes : initiation à l'orchestre, ensembles à cordes et à vent minimes et juniors, chorales d'enfants et d'adolescents, ensemble de guitares, ensemble de luths.

Pour les plus avancés : orchestre symphonique, ensemble à vent senior, ateliers de musiques actuelles, ensemble combo jazz, ensemble 415 (musique ancienne), musique de chambre.

Pour tous (y compris adultes et débutants) : percussions africaines, chorale d'adultes, chœur jazz, ateliers de guitare d'accompagnement, ateliers de technique vocale, ensemble de musiques traditionnelles.

Les locaux et le matériel

Le CRD dispose de deux bâtiments confortables et bien entretenus implantés sur chacune des deux communes.

À Petit-Couronne, rue du Général Leclerc, une ancienne école élémentaire réhabilitée est partagée avec la compagnie théâtrale Commédiamuse.

Les salles de cours sont :

- une salle d'audition et répétition de groupe, aménagée avec une scène et un plateau (jauge de 70 personnes environ)
- un studio de danse de 112 m² équipé de barres, d'un miroir avec rideaux, de fenêtres avec stores, d'un tapis de danse qui sera remplacé en 2019, vestiaires et douches
- deux salles de cours collectifs (FM, éveil)
- une salle de répétition de musiques actuelles entièrement équipée
- six autres salles de cours
- un secrétariat
- une salle des professeurs

Le bâtiment de Grand-Couronne, avenue Georges Clemenceau, date de mars 2002 et a été spécifiquement conçu pour l'enseignement artistique. Il comporte :

- un auditorium de 80 places équipé de lumières, rideaux et sonorisation
- un studio de danse de 119 m² avec un bon tapis, miroirs, barres, vestiaires et douches
- une salle de musique de chambre
- trois salles de pratiques collectives (FM et éveil)
- une salle de percussions
- une salle de batterie et MAO
- des salles de cours de tailles variables au nombre de 17
- une salle des professeurs
- une salle des élèves
- une bibliothèque
- des espaces pour l'administration (un accueil et quatre bureaux)

Le conservatoire est doté d'un important équipement informatique pour l'administration et la pédagogie (MAO notamment).

Le parc instrumental permet de proposer à la location un nombre important d'instruments et également des instruments montés à l'ancienne pour des projets réguliers.

Les salles de cours disposent d'un piano. Le site de Petit-Couronne compte deux pianos quarts de queue, celui de Grand-Couronne en compte six dont un Erard historique, ainsi qu'un clavecin acquis neuf en 2013.

II – Constats et diagnostics

Évolutions depuis le précédent Projet d'Établissement

Le contexte territorial s'est profondément modifié ces dernières années avec notamment la fusion de la Haute-Normandie et de la Basse-Normandie en une seule grande région, fusion qui a fortement perturbé l'équilibre des collectivités impliquées dans la gestion des conservatoires classés par l'État et plus largement de l'ensemble des établissements d'enseignement artistique régional (suppression de l'aide financière pour l'acquisition d'instruments). Si les élus en charge de la nouvelle région Normandie se sont engagés publiquement à investir le champ de l'enseignement artistique supérieur, aucune organisation n'a pour le moment été actée. Il revient aux collectivités en charge des conservatoires de faire une demande d'agrément pour les enseignements assurant une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur (*voir décret n°2017-718 du 2 mai 2017 et arrêté du 5 janvier 2018*). Le CRD a confirmé à la DRAC de Normandie sa volonté de se positionner notamment dans le domaine des Musiques Actuelles, fort de son expérience dans ce domaine.

Sur cette même période, la nouvelle majorité départementale a modifié ses conditions d'attribution d'aide au fonctionnement en baissant les sommes allouées aux CRR et CRD au profit des zones rurales et des plus petits établissements.

Par ailleurs, l'implication financière de l'État, après des baisses drastiques et régulières, s'est trouvée suspendue en 2015 pour revenir à un niveau inférieur à celui qui avait précédé son effritement. Cette aide retrouvée s'assortit de nouvelles conditions d'attribution qu'il conviendra de prendre en compte dans l'élaboration de ce nouveau projet d'établissement. Ce point ne posera pas de problème, le positionnement pédagogique et sociologique du CRD étant en phase avec les préconisations (*voir la note du Ministère de la culture et de la communication du 10 mai 2016 sur les nouveaux critères*).

C'est donc bien toujours aux communes (ou aux communautés de communes selon le cas) que revient le rôle prédominant pour l'avenir des conservatoires car c'est à elles que revient la charge financière la plus importante. Sans une politique volontariste des élus concernés, ces éléments incontournables de la politique culturelle et éducative ne pourraient pas perdurer.

Au cours de ces dernières années, il a été tout particulièrement difficile de maintenir un équilibre budgétaire supportable par des municipalités par ailleurs très malmenées par les désengagements successifs de l'État et un contexte socio-économique en crise. Des études financières ont toutefois montré qu'il n'était pas possible de réduire les dépenses et que seule une augmentation des recettes permettrait à la structure de perdurer. La mobilisation des élus, des personnels (création du Collectif pour l'Enseignement Artistique Normand) et des usagers (création de l'APEC) a permis d'alerter efficacement la Métropole Rouen-Normandie, qui a sollicité une étude sur l'enseignement artistique de son territoire en 2016. Les résultats de cette étude ont permis de définir les modalités de son soutien à l'enseignement artistique de son territoire par le versement d'une aide financière aux villes proportionnelle à leur effort financier et au nombre d'inscrits. Cette aide et le maintien des mesures de rigueur budgétaire déjà mises en place ont permis la survie du Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne qui ne devrait pas être remis en cause jusqu'à la fin des actuelles mandatures.

Il reste plus que jamais indispensable de prendre en compte les besoins, les attentes, les évolutions des populations de ces territoires, de valoriser l'impact bénéfique pour les générations futures d'une structure culturelle aussi ambitieuse. Vecteur de lien social, ce conservatoire participe à la formation des citoyens en croisant les publics, les pratiques et les esthétiques.

Droits culturels et développement durable

Un fort taux de réinscription (83 % à la rentrée 2018) témoigne de l'attachement des familles à l'établissement.

Le diagnostic du précédent projet d'établissement a mis à jour l'adéquation des démarches du CRD avec les notions de développement durable par la culture. Cette spécificité doit être affirmée, valorisée et renforcée :

« L'investissement fort des villes de Grand-Couronne et de Petit-Couronne dans le projet du Conservatoire à Rayonnement Départemental concrétise leur engagement en faveur de l'humain. Parce qu'elles ont la volonté de « développer les échanges entre les citoyens, les générations et les cultures », les villes, impliquées depuis 2004 dans l'Agenda 21, ont intensifié les missions de son établissement d'enseignement artistique spécialisé.

La culture, considérée comme le quatrième pilier du développement durable, est le socle vital des générations. Elle est le creuset d'une mixité sociale indispensable à la cohésion des populations et à la paix entre les peuples. » (Violette Nebl, 2018)

Extrait du compte-rendu du Conseil d'établissement du 22 novembre 2017 :

« On constate unanimement la richesse et la diversité des pratiques enseignées et des projets menés. On note une attention toute particulière portée aux nouveaux publics en particulier par les actions d'éducation artistique et culturelle menées dans les établissements scolaires (1 200 élèves des écoles de Petit-Couronne et Grand-Couronne bénéficient d'interventions du conservatoire). M. Wasylszyn rappelle que l'école est le plus sûr vecteur d'éducation artistique pour les publics encore en marge de l'offre culturelle. Le dispositif des CHAM dans toutes les écoles de Grand-Couronne en est une mesure phare. (...)

L'accueil des publics les plus diversifiés par leur origine économique, sociale et culturelle reste une priorité du conservatoire qui vise à la mixité la plus large. C'est pourquoi Mme Auguste rappelle que la présence d'étudiants en COP et l'engagement de ces élèves de haut niveau dans les projets sont indispensables à la réalisation de cet objectif prioritaire. Le CRD doit donc rester attractif pour les étudiants, centre ressource autant pour les futurs professionnels que pour les amateurs, capable de proposer les cursus les plus pertinents à tous. (...)

Pour la prochaine mouture du projet d'établissement, Mme Auguste propose l'axe du développement durable, au sens le plus large et le plus généreux : préparer un avenir où l'humain sera en harmonie avec lui-même, les autres et son environnement. Il s'agit de « répondre aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (rapport Brundtland, 1987) en garantissant aux populations actuelles l'accès à la culture et ses composants et en protégeant et renforçant les droits des citoyens à la liberté d'expression et d'accès aux informations et aux ressources. La culture étant le quatrième pilier du développement durable et l'implication des villes dans ce domaine étant exemplaire, les équipes pédagogiques du conservatoire proposent d'orienter leur projet d'établissement vers la mise en place d'un développement artistique et culturel durable, sensible, intelligent et incontournable sur le territoire « parce que l'acte d'enseignement constitue, par essence, une préoccupation d'avenir tournée vers les générations futures, parce que l'art se conçoit et existe par la prise en compte de l'humain et de son environnement » (Violette Nebl, novembre 2017).

Au regard de l'investissement conséquent des deux villes dans le projet du conservatoire et de leur implication dans l'Agenda 21, et tenant compte du fait que le conservatoire répond parfaitement aux « critères de bonne pratique » préconisés par l'Agenda 21 de la culture

(Voir La Commission culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis CGLU*) et que son action est en parfaite adéquation avec la dimension sociale des priorités fixées par les équipes municipales, cette proposition est approuvée par le Conseil d'Établissement.

Ainsi Mme Auguste propose d'intensifier les actions qui assureraient une offre encore plus large et pertinente auprès de toutes les populations y compris les futurs professionnels avec quelques pistes d'orientation telles que : élargissement des pratiques (théâtre, musique, danse auprès des publics de collégiens), accueil d'un jeune en service civique, recherche de locaux pour des antennes dans certains quartiers éloignés du centre ville, travail concerté avec les centres de loisirs, les associations et les professionnels du secteur social, intensifications des partenariats avec les établissements culturels, recherche constante d'innovation pédagogique... »

III - Orientations générales 2019 - 2024

Axe 1 : Un projet citoyen

Le conservatoire est un lieu de rencontres, de projets partagés, de bienveillance et de respect mutuel. Il contribue à la formation du citoyen par l'art en encourageant l'épanouissement artistique et personnel des individus et en favorisant la curiosité et l'ouverture à l'autre. L'humain, le citoyen et le sensible sont au cœur des préoccupations de son personnel afin de former des artistes et amateurs éclairés, soucieux de l'intérêt général et ouverts à toutes les cultures et à tous les modes d'expression.

Les pratiques collectives sont essentielles, car au-delà de leur apport indéniable du point de vue artistique et pédagogique, elles prédisposent les élèves à une attitude d'ouverture et d'écoute sur le monde : savoir prendre en compte un autre musicien ou danseur dans un contexte artistique facilite la prise en compte d'autrui et de son environnement dans le quotidien. Ainsi, l'éducation à l'art est une éducation au monde sensible nécessaire au développement durable d'une société. Aussi, apprendre aux élèves à jouer pour un public, à le percevoir pour mieux l'atteindre participe à cette ouverture sensible sur le monde.

La mixité est un élément clé des pratiques collectives : un conservatoire doit être attractif pour permettre la vitalité des ensembles, ce qui rend possible la formation des étudiants (par la multiplicité des formations de qualité proposées) et permettre aux pratiques amateurs de s'épanouir.

Les élèves sont encouragés à être acteurs de leur formation, à participer à la définition de leurs parcours et de leurs besoins et à expérimenter les modes de rencontre avec les publics les plus variés.

Les équipes s'assureront que les actions mises en place sont en adéquation avec les droits culturels et conformes aux principes du développement durable. À cet effet, un groupe de travail « Droits culturels et Développement durable » travaillera notamment à l'élaboration d'une grille de critères et proposera une demande de label dans le cadre du dispositif de l'éducation au Développement Durable.

Actions à poursuivre :

- *La pratique collective au centre du projet : c'est en pratiquant la musique et la danse ensemble qu'on apprend à s'écouter, s'entraider, à assurer une place à chacun*
- *Les partenariats avec les établissements accueillant des personnes en situation de handicap : les outils pédagogiques développés dans ce cadre permettent de faire évoluer les pratiques pour tous les publics. Consacrer un nombre d'heures administratives à la coordination de ces actions*
- *Un fonctionnement démocratique à tous les niveaux par l'implication et l'autonomie des agents, élèves, parents, grâce aux différentes instances : Comité Syndical, Comité Technique, CHSCT, Syndicats, Conseil d'établissement, Conseil pédagogique, Conseils de classe et d'orientation, APEC*

Objectifs nouveaux à développer :

- *Favoriser le respect mutuel en s'appuyant sur des dispositifs pédagogiques coopératifs (par exemple, faire de l'examen un moment où les élèves font la démonstration de leurs capacités à unir leurs compétences pour un objectif artistique partagé).*

- Porter une attention particulière à la notion de droits culturels (avec notamment, la mise en place d'une grille de critères « droits culturels » et « développement durable par la culture »). Veiller également à la parité dans la culture et les pratiques et à la notion de matrimoine.
- L'étudiant acteur de sa formation : multiplier les occasions de bilans croisés enseignants-élèves (par exemple le bilan annuel des étudiants en COP), procéder à des temps d'auto-évaluation (grâce aux grilles d'évaluation)
- Les projets permettant les rencontres intergénérationnelles (par exemple les actions avec les RPA, EPHAD, crèches, des projets « en famille »)
- Expérimenter des formules tendant à faire davantage du Conservatoire un tiers-lieu en y accueillant ponctuellement ou régulièrement d'autres activités
- La recherche de solutions aux freins financiers rencontrés par certains élèves hors communes : étudier les possibilités de quotients sociaux, d'une bourse à l'échelle métropolitaine

Axe 2 :

Des pratiques pédagogiques adaptées et évolutives

Afin de prendre en compte les besoins des usagers et les évolutions des modes de vie, les équipes poursuivront la démarche de renouvellement de l'offre et des pratiques pédagogiques, notamment en terme d'organisation de l'enseignement en expérimentant divers formats de cours, en proposant ateliers, master-classes ou stages et en s'impliquant dans des partenariats avec d'autres structures.

Les expérimentations pédagogiques seront ainsi poursuivies dans tous les cursus en s'adaptant aux profils, âges, possibilités et attentes des élèves et une évaluation des dispositifs sera menée. Cette démarche n'entraîne pas un reniement de pratiques éprouvées qui conviennent à beaucoup d'élèves et que nous avons pour mission de préserver. Cette ouverture n'est pas non plus en opposition avec les missions de transmission de savoirs, savoir-faire et savoir-être ou de mise à disposition et de conservation des répertoires et des patrimoines qui restent des préoccupations centrales pour les équipes enseignantes. Il s'agit au contraire d'enrichir l'offre, de diversifier les outils pédagogiques, d'expérimenter des dispositifs afin de répondre au mieux aux besoins des publics.

Une attention particulière sera portée aux COP afin de s'adapter aux évolutions des métiers auxquels ce cycle a pour objectif de les préparer.

L'objectif d'accompagnement à la démarche de création de l'élève, abordée depuis quelques années, sera poursuivie et encouragée, de même que la rencontre avec des créateurs sollicités pour des projets ponctuels ou des commandes.

Les projets pédagogiques et artistiques transversaux seront privilégiés et plus particulièrement ceux permettant la rencontre entre différentes expressions artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques, vidéo, cinéma, mime, cirque, marionnettes, land-art)

Actions à poursuivre et/ou développer :

- *Le parcours CE1 en CHAM : découverte des instruments par l'apprentissage des notions élémentaires de FM*
- *L'éveil musique et danse*
- *Le cursus de musique de chambre*
- *L'accompagnement de groupes des musiques actuelles*
- *Accompagnement de l'élève à une démarche de création*

- Offre de formation spécifique pour les COP : formations complémentaires, conseil d'orientation individualisé, mixité classique/MA, musique de chambre, accompagnement de groupes
- Formats de cours : sessions de stages ou encore organisation d'emplois du temps avec plusieurs enseignants pour un même groupe d'élèves sur un même créneau horaire afin de diversifier les formats des cours et les dispositifs pédagogiques en fonction de l'évolution des besoins
- La pédagogie de groupe adaptée aux profils (par exemple les débutants CHAM au collège) ou adaptée aux objectifs (par exemple des séances de soutien aux musiciens de l'orchestre qui ne suivent plus de cours d'instrument)
- La MAO et l'usage des nouvelles technologies (amplification des cordes par exemple)
- Le lien entre musique et danse : s'appuyer sur la pratique de la danse pour faire évoluer son expression musicale et inversement, expérimenter un cours de « danse complémentaire » (pratique de la danse pour musiciens)
- L'ouverture au théâtre : formations ponctuelles, projets transversaux
- Accueil d'artistes extérieurs dont les compétences sont complémentaires de celles de l'équipe enseignante du Conservatoire
- Se rapprocher des établissements d'enseignement supérieur afin d'orienter au mieux les étudiants

Axe 3 :

Une présence forte sur le territoire

L'objectif est de rechercher une plus grande proximité avec les habitants pour assurer leur attachement à l'établissement et de conforter sa place sur l'échiquier de l'enseignement spécialisé de la Métropole Rouen-Normandie et de la région.

Élément incontournable du maillage culturel et social local, le conservatoire veillera à s'adresser au plus grand nombre sur le territoire en poursuivant et développant les démarches d'éducation artistique et culturelle. À la rencontre de publics variés et notamment les plus fragiles avec l'aide des établissements scolaires, centres de loisirs, professionnels des secteurs médical, éducatif et social, associations locales, les employés du Conservatoire se positionneront comme des médiateurs culturels.

Parce que le CRD défend les droits culturels, son projet s'illustre également dans ses actions d'éducation artistique et culturelle. Les interventions en milieu scolaire nécessitent des enseignants identifiés dans ce domaine qui assurent le lien avec l'Éducation nationale et la cohérence des projets. Les équipes seront attentives au lien entre éducation artistique et culturelle et enseignement spécialisé par la rencontre avec des œuvres et des artistes qui favoriseront les interactions entre ces deux publics (élèves musiciens et danseurs inscrits au CRD/élèves des écoles et collèges bénéficiant des actions d'éducation artistique et culturelle).

Au-delà des communes de tutelle, le CRD mettra en avant sa compétence dans le domaine de l'enseignement des musiques actuelles et se positionnera comme une alternative aux autres offres institutionnelles ou privées en valorisant ses spécificités dans les domaines de la création, de l'innovation pédagogique, de la mixité des publics et de la diversité des enseignements.

Il s'agira de se fixer des objectifs différenciés en fonction du rayon d'action sur le territoire et d'ajuster les outils aux partenariats pédagogiques, éducatifs, sociaux et culturels existants à ces différents niveaux d'échelles :

- Grand-Couronne et Petit-Couronne : Éducation Artistique et Culturelle (EAC) par les interventions en milieu scolaire (IMS en primaire et collège) et classes CHAM pour Grand-Couronne. Projets intergénérationnels, handicaps, quartiers

- Les 2 communes et les communes limitrophes non dotées en structures d'enseignement spécialisés : le cycle d'initiation et d'orientation (CIO) et le cycle 1
- Le territoire 6 (rive sud de la Métropole Rouen-Normandie) : le cycle 2, les CHAM du collège Renoir, les pratiques amateurs
- Département et région : les musiques actuelles, les COP, la programmation artistique

Les moyens à mettre en œuvre seront donc variables selon l'échelle envisagée.

1) À l'échelle intercommunale :

- *Maintenir le rôle central d'un personnel d'accueil et d'encadrement de qualité*
- *Poursuivre l'accueil de volontaires en service civique*
- *Maintenir dans interventions en milieu scolaire de qualité grâce à un personnel spécialisé et un nombre d'heures suffisants. Ces référents sauront s'entourer ponctuellement de collègues artistes pédagogues pour des projets spécifiques si nécessaire*
 - *Rendre visibles au public les actions d'éducation artistique en les concevant en cohérence avec l'ensemble des projets artistiques de la saison et en impliquant davantage les parents*
 - *Assurer une programmation artistique adaptée aux besoins des différents publics en terme de contenu et de format*
 - *Consolider le partenariat avec le Centre de Loisirs de Petit-Couronne. Positionner une enseignante de danse expérimentée dans le domaine de l'éducation artistique comme coordinatrice*
 - *Maintenir ou renouveler les projets avec les structures locales telles que les ateliers d'arts plastiques de Grand-Couronne, la compagnie Commédiamuse à Petit-Couronne, les collèges, les professionnels de l'éducatif et du social*

2) À l'échelle métropolitaine :

- *S'appuyer sur l'ancrage rive gauche et notamment sur la confiance mutuelle nouée avec les établissements du territoire 6 : orchestre symphonique du T6, partenariats pédagogiques...*
- *Valoriser la complémentarité avec le CRR de Rouen pour l'offre préprofessionnelle et les TMD*
- *Développer les liens avec des structures culturelles du territoire (Opéra de Rouen, Rive Gauche, Trianon, Cirque Théâtre, Atelier 231)*

3) À l'échelle départementale et régionale :

- *S'appuyer sur le partenariat avec le Cefedem de Normandie et les projets de convention avec l'Université de Rouen et les CRR de Rouen et de Caen*
- *Valoriser la spécialisation des musiques actuelles, maintenir la visibilité dans le réseau RMAN*
- *Préparer une demande d'habilitation pour des enseignements musicaux préparant aux établissements supérieurs : s'appuyer sur la position de leader régional de l'établissement pour la préparation au DEM de musiques actuelles, revendiquer une ouverture aux autres disciplines instrumentales (disciplines dites classiques) en valorisant l'ouverture artistique et l'enrichissement mutuel des étudiants*
 - *Soutenir et diversifier les prestations publiques des ensembles ambassadeurs (Orchestre Les Passerelles, Combo, Émochoeur, Harmonie senior, Chorale adultes, Singing in the move...)*
 - *Développer des partenariats avec d'autres structures culturelles (Scènes conventionnées, Le FAR, Le CEM, autres CRD, CRR de Caen, centres culturels et établissements d'enseignement artistique de l'Eure)*

4) À l'échelle nationale :

- *Développer les liens avec des établissements d'autres régions*
- *Se rapprocher des établissements d'enseignement supérieur afin de connaître leurs attentes et leurs spécificités pour conseiller au mieux les étudiants en fonction de leurs profils et de leurs projets*

Orientations générales 2019 - 2024

Un projet citoyen

Des pratiques pédagogiques adaptées et évolutives

Une présence forte sur le territoire